

ALIMENTATION

Des biscuits... aux microalgues

Cette start-up des Hauts-de-Seine conçoit des alternatives aux produits laitiers et aux œufs.

MALAKOFF | 92

PAR PASCALE DE SOLZA

LES GOURMETS n'y retrouveront certes pas le goût du véritable saumon fumé et du lait de vache. Le saumon végétal, le lait mais aussi les cookies et la brioche élaborés à Malakoff (Hauts-de-Seine) par la start-up Algama ne manquent cependant ni de saveur ni de texture.

« Nous nous attachons au goût en premier pour séduire les consommateurs », souligne Alwyn Severien, le président de cette entreprise basée à Paris, qui fabrique des ingrédients dérivés de microalgues – notamment la spiruline – et conçoit des recettes pour l'industrie agroalimentaire.

Cette entreprise créée en 2013, c'est le projet commun de fin d'études de trois amis d'enfance de LHaÿ-les-Roses (Val-de-Marne) : Alwyn Severien, Gaëtan Cohin, toujours à ses côtés, et Mathieu Gonçalves, qui s'est depuis lancé dans une autre aventure. Les deux

premiers avaient déjà consommé des microalgues, en complément alimentaire ou en cicatrifiant. Ce test leur a donné l'idée d'un défi : « Démocratiser l'algue alimentaire ». Une gageure dans un pays comme la France, « très traditionnel en agroalimentaire ». « Au début, les gens ne comprenaient pas ce que nous voulions faire. Aujourd'hui, les demandes sont très fortes, c'est une lame de fond ! » se réjouit Gaëtan Cohin.

Un marché porteur

Car Algama surfe sur le marché en pleine expansion du végétarisme, du végétalisme et du végétarisme, en imaginant des alternatives aux produits laitiers et aux œufs, avec des apports en oméga 3, en protéines, en vitamines (B9, K...), qui varient selon les algues », précise le biologiste Jean-Paul Cadoret, directeur scientifique de la société.

« Ce qui est intéressant, c'est qu'Algama sort du complément alimentaire pour



Malakoff (Hauts-de-Seine), le 20 janvier. Gaëtan Cohin (à g.) et Alwyn Severien sont les cofondateurs de la start-up Algama. Ils font le pari d'utiliser les dérivés d'algues pour des produits alimentaires.

donner une fonctionnalité de santé à des produits du quotidien », ajoute Xavier Terlet, spécialiste en innovations, qui avait soutenu la jeune société lors du Salon International de l'alimentation (Sial) en 2014. La start-up y avait remporté deux prix, justement pour une boisson dite fonctionnelle, dénommée « Springwave ». Le liquide, d'un bleu « naturel », « antioxydant » et « récréatif », est désormais vendu en ligne.

Les mayonnaïses sans œufs, elles, sont accessibles dans les rayons de plusieurs enseignes alimentaires (Carrefour, Auchan, Franprix...). Il faudra encore patienter pour goûter le lait et les cookies conçus dans le laboratoire.

Fort de ce succès, les dirigeants de la start-up veulent aller plus loin dans la fabrication d'ingrédients et de produits dérivés des microalgues. Le conseil régional d'Ile-de-France et l'Europe entendent les y aider en leur versant notamment un million d'euros de subventions.

600 000 € octroyés par le conseil régional

La région leur a remis 600 000 €, dans le cadre de son plan de relance industrielle. Elle avait reçu 485 dossiers, elle a retenu 75 sociétés, qui se partageront une enveloppe globale de 42 millions d'euros. « 600 000 €, c'est énorme », souligne le con-

seiller régional (LR) Franck Margain. Par ailleurs président de l'agence Paris Région Entreprises, il y voit la preuve de « l'engagement de la région en faveur de la relance industrielle et en particulier des industries innovantes ».

Ces fonds vont notamment permettre à Algama de financer l'aménagement d'une unité de production en Ile-de-France, dans un lieu qui reste à déterminer. « Elle nous permettra de produire plus de volumes et d'accélérer nos processus », se réjouit Alwyn Severien.

« Quand nous avons créé notre société, nous n'avons pas trouvé de lieu pour faire de la fabrication », fait-il remar-

quer. La start-up a incubé à Agoranov, à Paris, avant d'investir le site de recherches Genopole, à Evry (Essonne).

Algama continue à faire de la recherche au Muséum national d'histoire naturelle, à Paris. Elle a un deuxième laboratoire, à Avignon (Vaucluse), dédié aux grands procédés. Le troisième, orienté fabrication, se trouve donc à Malakoff.

Vers une collaboration avec d'autres sociétés

Si leurs futurs locaux sont suffisamment grands, les dirigeants d'Algama prévoient d'y faire une place à d'autres start-up de leur secteur, « pour échanger ». D'où leur choix de poursuivre leur développement en France, malgré les appels du pied des Etats-Unis, où ils ont levé de nombreux fonds et ont un bureau.

« Même si 85% de notre actionnariat est étranger, nous voulons rester en France car il y a un vivier de cerveaux incroyables autour de la food tech. C'est l'un des pays du monde les plus avancés dans le domaine des algues », vante Alwyn Severien.



Mayonnaïses, biscuits, boissons et même... saumon, la gamme de produits à base d'algues proposée par Algama est large.

Comptes de campagne : le maire de Trappes sur la sellette

L'élection d'Ali Rabeh a été invalidée par la justice. Un nouveau revers pour l' élu.

YVELINES

PAR JEANNIE CASSARD

L'ANCIEN POULAIN de Benoît Hamon, Ali Rabeh, tra-t-il au bout de son mandat ? Le tribunal administratif de Versailles a annulé hier l'élection municipale de mars 2020 à Trappes, à la suite d'un recours déposé par la liste d'opposition Engagement Trappes Citoyens.

On reproche à celui qui avait récolté 40% des suffrages au second tour des élections municipales des manquements importants aux règles du code électoral.

Alors qu'il était candidat, Ali Rabeh (Génération.s) a mené

des actions auprès de personnes fragiles pendant le confinement. Et ce, en utilisant l'association Cœur de Trappes qu'il présidait à l'époque.

Des actions non déclarées

Durant les trois mois qui se sont écoulés entre le premier et le second tour, reporté à cause de l'épidémie de Covid-19, les membres de l'association sont en effet restés mobilisés en distribuant des colis alimentaires ou encore des masques. Or, ces actions n'ont pas été déclarées dans les comptes de campagne du candidat.

Pour cela, l' élu s'était déjà fait épingleur par la commis-

sion nationale de contrôle des comptes de campagne et des financements politiques en décembre dernier. Celle-ci avait estimé qu'Ali Rabeh, toujours en lice pour le second tour et toujours à la tête de Cœur de Trappes, aurait dû se mettre en retrait de l'association « en adoptant une attitude plus réservée ».

Contacté, Ali Rabeh, est « en total désaccord avec la décision, à [ses] yeux infondée, prise par le tribunal administratif ». « Serein et positif », il a immédiatement fait appel du jugement. En attendant la décision du Conseil d'Etat qui sera rendue dans les six mois, Ali Rabeh reste maire de Trappes.

Celui qui explique être « au boulot depuis huit mois pour les Trappistes » dénonce un « harcèlement judiciaire de la part d'Othman Nasrou et Mustapha Larbaoui », les têtes de la liste Engagement Trappes Citoyens, qui avaient obtenu 37% des suffrages au second tour. Ali Rabeh estime encore que ses adversaires qui « ne siègent même pas au conseil municipal n'ont plus que les tribunaux pour essayer d'exister ».

Des propos réfutés par Othman Nasrou, qui rappelle que lors de ces actions caritatives, « la photo d'Ali Rabeh circulait partout ». Selon lui, le maire de Trappes « a triché de manière massive et



Ali Rabeh a été élu maire de Trappes avec 40% des suffrages.

délibérée ». De son côté, l'ancienne députée de la 11^e circonscription des Yvelines Nadia Hai, aujourd'hui ministre déléguée chargée de la Ville, « prend acte de la décision du

tribunal ». Celle qui avait soutenu le maire sortant Guy Mandain souhaite pour représenter Trappes « un candidat qui porte l'ambition des quartiers prioritaires de la ville ».